

Réception par le préfet : 19/06/2025

Publication : 19/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES  
Pour l'autorité compétente par délégation

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>21</b>

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

## Séance du 12 JUN 2025

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures vingt-cinq le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

**Présents :** M. Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT adjoints au maire.

M. Saturnin FRANCILLONNE ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; Mme Clara RIGAH ; M. Martelin RATIER ; M. Arthur MARICEL ; M. Didier MARICEL ; Mme Ludivine MARCELLUS ; Conseillers Municipaux.

**Représentés :** M. Lucien BEAUZOR par M. Martelin RATIER  
M. Jean-Louis SAINSILY par Mme Jacqueline BELFORT  
Mme Anny GENIPA par M. Rodrigue MOULIN  
Mme Sylviane FONDS par Mme Patricia VINGADASSALON

**Absents :** M. Ephrem GLORIEUX ; M. Yvon COMBES ; M. Christian CITADELLE ; Mme Karine GATIBELZA ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Annick ABELA ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Patrick AJAS ; Mme Edwige BEMATOL ; M. Benjamin GRACCHUS ; M. Bruno REMI ; Mme Nicole RAMASSAMY

## DELIBERATION N°2025/06/58

## CRÉATION D'UN ESPACE ENFANCE ET FAMILLE

Le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance constitue un enjeu majeur pour le territoire lamentinois. Bien que la ville soit dotée d'équipements et services existants (2 crèches, 1 micro-crèche, 2 Maisons d'assistantes maternelles et 42 assistantes maternelles), ceux-ci ne permettent pas de répondre à l'ensemble des besoins. Les listes d'attente restent importantes. Cette carence nuit à la qualité de vie des familles, à l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle des parents, et freine l'accès à l'emploi, en particulier pour les femmes.

Afin d'y remédier, la ville a inscrit dans la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF en décembre 2021 la création d'une crèche. Ainsi, un projet initial portant sur la construction d'une micro-crèche dans le secteur de Pierrette avait été retenu et avait obtenu des financements du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) à hauteur de 62 235,90 € .



Aujourd'hui, avec l'appui de la Caisse d'Allocations Familiales, la ville propose un projet plus ambitieux, toujours sur ce même secteur. Il s'agit de la création d'un équipement dédié à la petite enfance, l'enfance et la parentalité regroupant les services suivants :

- Une crèche collective de 20 places : ouverte 5 jours par semaine, destinée à l'accueil régulier, occasionnel ou d'urgence des enfants de 2 mois à 3 ans,
- Un Relais Petite Enfance (RPE) : lieu ressource pour les assistantes maternelles, les parents et les professionnels de la petite enfance, visant à améliorer la qualité de l'accueil individuel,
- Un Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) : espace de socialisation précoce, libre et gratuit, favorisant le lien parent-enfant et la prévention précoce,
- Une ludothèque, espace ludique accessible aux enfants et à leurs familles, favorisant l'éveil, le développement, l'échange intergénérationnel et l'animation du quartier.

Ainsi, il s'agit de créer un espace cohérent, lisible et centralisé, en synergie avec les autres acteurs du territoire (CAF, PMI, associations, Éducation nationale, etc.). La ville prévoit une gestion déléguée pour cet espace dédié à l'enfance et la famille.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Répondre au déficit de places en crèche sur le territoire,
- Favoriser l'éveil, la socialisation et le développement des jeunes enfants dans un cadre sécurisé et bienveillant,
- Soutenir la parentalité par l'accompagnement et la mise à disposition de services de proximité,
- Renforcer l'attractivité du territoire pour les familles et les professionnels,
- Créer un lieu de vie ouvert et inclusif favorisant le lien social.

Idéalement situé entre l'école maternelle et élémentaire de Pierrette, le terrain identifié pour l'implantation de cet espace est situé sur un ensemble de parcelles communales section AD, numéros 229, 230, 901 et 897. Le projet prévoit la rénovation de deux anciens logements des maîtres de Pierrette. Un bâtiment sera dédié à la crèche et l'autre équipement sera consacré au RPE, LAEP et ludothèque.

L'équipement sera conforme aux normes ERP (Etablissements Recevant du Public) et aux exigences de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) accessible aux personnes en situation de handicap et respectera les normes environnementales en vigueur (HQE, RT, etc.).

Le coût estimatif de l'opération s'élève à un million six cent seize mille neuf cent soixante euros hors taxes (1 616 960 euros HT), réparti comme suit :

Poste de dépenses	Montant
Études de maîtrise d'œuvre	86 960,00 €
Aménagements extérieurs (VRD, espaces verts, aménagements ludiques...)	210 492,00 €
Travaux (Installations de chantier, démolition, gros-œuvre, fluides et réseaux, second-œuvre...)	1 119 508,00 €



Aménagements et équipements intérieurs	200 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 616 960,00 €</b>

Le plan de financement proposé en investissement est le suivant :

Financements sollicités	Montant
CAF	870 000,00 €
Etat (FNADT)	62 235,90 €
Département	542 031,10 €
Ville	145 693,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 616 960,00 €</b>

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la création d'un Espace enfance et famille sur la base de la rénovation de deux anciens logements des maîtres sur le secteur de Pierrette, d'engager les démarches administratives et techniques nécessaires à la réalisation du projet, de valider le coût de l'opération, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires et à signer tout acte afférent à la réalisation de ce projet.

#### **Le Conseil municipal ;**

**Vu** le code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** que la ville de Lamentin souhaite développer sur son territoire les modes de garde dédiés à la petite enfance pour augmenter la capacité d'accueil,

**Considérant** la nécessité de favoriser les liens précoces entre parents et enfants, de soutenir la parentalité et de prévenir les situations de fragilité familiale à travers des espaces dédiés d'écoute et de socialisation,

**Considérant** que l'accompagnement des familles et des assistantes maternelles est une priorité,

**Considérant** l'importance de garantir un accueil bienveillant et éducatif pour la petite enfance et l'enfance ;

**Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré ;**

#### **DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** D'autoriser le Maire à créer un espace enfance et famille comprenant une crèche de 20 places, un Relais Petite Enfance (RPE), un Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) et une ludothèque sur le secteur de Pierrette

**ARTICLE 2 :** D'approuver le coût de l'opération et de valider le plan de financement y afférent, pour un montant estimatif d'un million six cent seize mille neuf cent soixante euros hors taxes (1 616 960 € HT), réparti comme suit :

Pour l'autorité compétente par délégation



Poste de dépenses	Montant
Études de maîtrise d'œuvre	86 960,00 €
Aménagements extérieurs (VRD, espaces verts, aménagements ludiques...)	210 492,00 €
Travaux (Installations de chantier, démolition, gros-œuvre, fluides et réseaux, second-œuvre...)	1 119 508,00 €
Aménagements et équipements intérieurs	200 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 616 960,00 €</b>

Le plan de financement proposé en investissement est le suivant :

Financements sollicités	Montant
CAF	870 000,00 €
Etat (FNADT)	62 235,90 €
Département	542 031,10 €
Ville	145 693,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 616 960,00 €</b>

**ARTICLE 3 :** De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

**ARTICLE 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

*Adoptée à l'unanimité*

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE

